INSTITUT DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA RÉMUNÉRATION

RAPPORT ANNUEL
1990-1991

papier recyclé

91-07047/

RAPPORT ANNUEL
1990-1991

IRI-065

Pour tout renseignement concernant ce rapport ou
l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération s'adresser à:

Institut de recherche et
d'information sur la
rémunération

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1220
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone: (514) 288-1394
Télécopieur: (514) 288-3536

Dépôt légal - 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-21906-6
ISSN 0832-6207

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Travail,

Normand Cherry
Québec, juin 1991

Monsieur Normand Cherry, ministre
Ministère du Travail
425, rue Saint-Amable, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5M3

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1991.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., 1985, c.R-8.2).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente-directrice générale,

Nicole Poupart Gendreau
Montréal, juin 1991

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente 7

Profil 9

Nature et fonctions de l'Institut 9

Conseil d'administration 10

Comité consultatif 11

Réalisations 13

Direction de la recherche 13

Direction des relations patronales et syndicales 14

Direction des communications 15

Direction administrative 17

Secrétariat général 18

Services financiers 18

Services informatiques 19

Personnel de l'Institut au 31 mars 1991 20

États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1991 21

Rapport du vérificateur 21

Revenus et dépenses et excédent 22

Bilan 22

Notes complémentaires au 31 mars 1991 23

Publications de l'Institut en 1990-1991 24

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Les membres de la nouvelle équipe dirigeante de l'Institut, nommés par l'Assemblée nationale le 20 juin 1990, ont procédé à un bilan des cinq premières années de l'I.R.I.R. Il est ressorti de cet exercice que par l'affinement progressif de ses méthodologies et par la qualité de ses travaux, l'Institut a maintenant acquis une réelle crédibilité auprès de ses clients privilégiés: les parties patronales et syndicales des secteurs public et parapublic. Crédibilité confirmée d'ailleurs par les réactions très positives de la presse au Sixième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.

Les nouvelles orientations de l'I.R.I.R. visent principalement à établir une coopération plus étroite et mutuellement bénéficiaire avec les parties patronales et syndicales.

Une série de contacts a permis un rapprochement des parties et de l'Institut autour de certaines initiatives concrètes de l'I.R.I.R. Ainsi, un premier groupe de travail a été formé autour du thème de l'impact des mesures d'équité salariale sur la comparaison de la rémunération. Par ailleurs, l'Institut a mis sur pied la structure d'un programme de séminaires.

De plus, l'I.R.I.R. a voulu, dès son Septième rapport, fournir aux parties un instrument encore plus utile. C'est pourquoi, après avoir consulté ces dernières, l'Institut a décidé de publier les deux parties de ce rapport à des périodes différentes. En avançant la publication de la première partie au printemps 1991, l'I.R.I.R. offrira aux parties, six mois plus tôt que par le passé, la comparaison de l'état de la rémunération. Le Septième rapport ne sera toutefois complet que l'automne prochain avec la publication de la seconde partie principalement axée sur l'évolution de la rémunération et comportant un rappel des principales constatations de la première partie.

En s'efforçant de traiter les données au fur et à mesure de leur disponibilité, l'Institut entreprend de serrer de plus près l'actualité de la rémunération au Québec. Ce faisant, il vise toujours à alimenter les parties en données impartiales et à fournir au public en général les informations qu'il est en droit d'attendre sur la rémunération du secteur public.

L'Institut s'emploie continuellement à fournir aux parties et au public des informations plus détaillées et plus précises sur la rémunération. C'est pourquoi il a publié cette année cinq documents faisant état des différentes recherches effectuées dans le cadre de la comparaison de la rémunération. De nombreux autres rapports en voie de réalisation seront publiés au cours du prochain exercice.

L'I.R.I.R. se félicite de la crédibilité accrue que lui valent désormais ses travaux. Ce résultat reflète le dynamisme et le professionnalisme de son équipe multidisciplinaire qui vise à établir à l'Institut une réputation d'excellence en matière de rémunération. L'I.R.I.R. souligne également la contribution importante de son comité consultatif, dont les conseils, l'expertise et l'objectivité lui permettent de prendre des décisions éclairées en vue de l'accomplissement de son mandat.

La présidente-directrice générale,

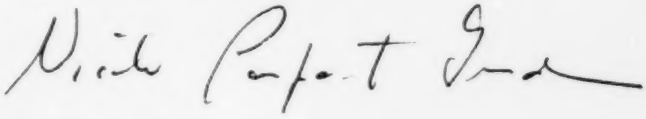

Nicole Poupart Gendreau

Nature et fonctions de l'Institut

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (I.R.I.R.) est un organisme créé en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic adoptée par l'Assemblée nationale le 19 juin 1985. Le ministre du Travail en est le ministre de tutelle.

La réalisation de recherches et la diffusion d'informations indépendantes et impartiales sur la rémunération sont au centre de la mission de l'I.R.I.R. Les résultats des recherches de l'Institut servent de points de référence aux parties négociantes pour déterminer la rémunération dans le secteur public. La disponibilité de données communes aux parties leur facilite le dialogue. La diffusion des travaux de l'I.R.I.R. lui permet aussi de remplir son mandat d'information auprès du public et de contribuer ainsi à créer un consensus socio-politique en matière de rémunération.

La loi confie en effet à l'Institut le mandat de publier, au plus tard le 30 novembre de chaque année, une comparaison de l'état et de l'évolution de la rémunération globale des salariés des secteurs public et parapublic par rapport à celle des autres salariés québécois. Pour effectuer ce travail, l'Institut valide et utilise des données obtenues d'organismes gouvernementaux et privés. La comparaison de l'évolution de la rémunération s'établit à partir de l'observation de l'environnement économique et du marché du travail. L'objectif de l'I.R.I.R. est de produire une comparaison de plus en plus complète et précise de l'état et de l'évolution de la rémunération globale des emplois des secteurs public et parapublic avec celle des marchés de référence significatifs du Québec.

Par ailleurs, la loi prévoit un mandat ouvert qui permet à l'Institut de décider de tout sujet d'étude ou de recherche avec le concours des deux tiers des membres du conseil d'administration présents à une réunion spécialement convoquée à cette fin. Dans les faits, ces études peuvent être le résultat de demandes conjointes des parties patronales et syndicales, à une étape ou l'autre du processus de négociation. Ces demandes peuvent porter sur tout sujet d'intérêt qui mettrait à contribution la neutralité, la compétence et la crédibilité de l'Institut pour aider à faire progresser un dossier. L'Institut effectue également des recherches ponctuelles sur des questions spécifiques pour inciter les parties et le public à la réflexion et pour faire avancer le débat autour de la rémunération.

Les travaux de l'I.R.I.R. s'effectuent dans un climat d'ouverture et d'échanges avec les parties. L'Institut entretient également des relations avec des organismes et associations du milieu de la rémunération ainsi qu'avec les universités et les firmes de consultants oeuvrant dans ce domaine.

Conseil d'administration

L'Institut est une corporation dont les affaires sont gérées par un conseil d'administration. La loi prévoit un conseil formé d'au plus 19 membres. Permanents de l'Institut, le président et les deux vice-présidents sont nommés par l'Assemblée nationale. Les autres membres doivent être nommés par le gouvernement pour représenter en parties égales les milieux patronaux et syndicaux. Le conseil demeure toutefois restreint, les membres externes n'étant pas nommés.

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois durant l'exercice 1990-1991. Il a adopté des résolutions portant notamment sur: des demandes de modification du règlement sur les effectifs, normes et barèmes de l'Institut en ce qui concerne les conditions salariales de son personnel; l'acceptation des états financiers pour 1989-1990; l'approbation du budget 1990-1991; une demande d'autorisation d'un recours au fonds de suppléance pour 1990-1991. Il a par ailleurs reçu le Rapport annuel 1989-1990 et le Sixième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.

Le conseil a adopté les objectifs de l'Institut pour les six premiers mois de 1991, soutenant ainsi la priorité accordée au rapprochement avec les parties patronales et syndicales. Il a approuvé le mandat du groupe de travail sur l'impact de l'équité salariale sur la comparaison de la rémunération, créé dans le contexte de ce rapprochement. Enfin, le conseil a entériné la publication du Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. en deux parties: la partie I, portant sur l'état de la rémunération au printemps de 1991 et la partie II, traitant de l'évolution de la rémunération, en automne. Cette décision a été prise dans le but d'harmoniser le moment de diffusion des résultats de l'I.R.I.R. avec la possibilité d'utiliser des données plus récentes. Elle tient compte également des résultats favorables d'une consultation des parties patronales et syndicales à cet égard.

Les membres du conseil d'administration au 31 mars 1991

Présidente	**Nicole Poupart Gendreau**
Vice-présidente	**Hélène Wavroch**
Vice-président	**Louison Ross**
Secrétaire générale (non-membre du conseil)	Elaine Baxter McLeay

Comité consultatif

Afin d'appuyer son conseil d'administration restreint, l'Institut a créé en 1987 un comité consultatif composé des trois membres nommés au conseil par l'Assemblée nationale et de six aviseurs externes, nommés en fonction de leur connaissance de la rémunération et de leur sensibilité aux points de vue syndicaux et patronaux. Ce comité est un interlocuteur précieux pour l'Institut en ce qui concerne la validation de ses orientations, de ses projets et de ses réalisations.

Le comité s'est réuni deux fois au cours de cet exercice. Il a été consulté sur les nouvelles orientations de l'Institut et a donné son appui à la priorité mise sur le rapprochement des parties patronales et syndicales. Un autre sujet de discussion a été la demande de fonds additionnels faite par l'Institut dans le but de mieux remplir son mandat. À l'instar des parties patronales et syndicales, le comité a exprimé son accord avec la quantité accrue d'informations contenues dans le Sixième rapport de l'I.R.I.R.

Suite à sa discussion des objectifs de l'Institut pour les six premiers mois de 1991, le comité a recommandé l'approbation de ceux-ci par le conseil d'administration. Il a soutenu les démarches proposées pour maintenir et renforcer le rapprochement avec les parties, notamment la création de groupes de travail. Le comité a trouvé très intéressant le projet d'étude des emplois sans contrepartie et sera consulté à nouveau à ce sujet quand les approches à privilégier seront mieux cernées. Il a, par ailleurs, recommandé au conseil d'administration l'adoption de la proposition de l'I.R.I.R. de publier les deux parties de son Septième rapport à des périodes différentes.

Enfin, lors d'une première revue du rôle du comité, les membres ont exprimé leur accord de principe sur le concept retenu. Au cours du prochain exercice, le mandat et la composition du comité seront revus en détail.

Les membres du comité consultatif au 31 mars 1991

Nicole Poupart Gendreau
Présidente-directrice générale
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Hélène Wavroch
Vice-présidente et directrice des relations patronales et syndicales et de l'administration
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Louison Ross
Vice-président et directeur de la recherche
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Nicole Blouin
Présidente
N.B. Communication Relations publiques Inc.

François Charbonneau
Directeur général
Association des optométristes du Québec

Jean-Guy Duchaine
Vice-président, ressources humaines
Groupe Rona-Dismat

Renée Lacoursière
Directrice des services linguistiques
et des relations publiques
Bell Canada

Maurice Lemelin
Professeur titulaire
École des hautes études commerciales

Secrétaire (non-membre)
Elaine Baxter McLeay
Secrétaire générale et directrice des communications
Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Direction de la recherche

Les travaux de la Direction de la recherche des cinq dernières années ont permis d'établir des bases méthodologiques solides à la comparaison de l'état et l'évolution de la rémunération du secteur public avec celle de l'ensemble du marché du travail au Québec et ses divers segments.

Au cours du présent exercice, la principale réalisation de la Direction de la recherche a été le Sixième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.

Les travaux de recherche en vue de la réalisation du Sixième rapport ont conduit au développement et à l'utilisation d'outils statistiques encore plus pertinents. La possibilité d'étendre la portée des résultats à l'ensemble des établissements de 200 salariés et plus, par l'utilisation depuis le Cinquième rapport de données estimées, a donné beaucoup d'envergure aux résultats de la comparaison de l'état de la rémunération globale. Cette amélioration a permis de connaître la précision des résultats présentés, ce à quoi la Direction de la recherche a travaillé en 1990-1991, suivant l'objectif qu'elle s'était fixé. En effet, tous les résultats de la comparaison de la rémunération globale selon la méthode des déboursés possèdent maintenant leur propre mesure de précision. En conséquence, en 1991-1992, l'Institut mettra à la disposition des parties plusieurs documents méthodologiques expliquant comment la Direction de la recherche s'assure de fournir des résultats dont elle connaît le degré de précision. Par ailleurs, la systématisation des opérations informatiques nécessaires aux deux méthodes de calcul de la rémunération globale a permis une plus grande efficacité lors de la production des rapports sur les constatations de l'I.R.I.R.

La comparaison de l'évolution de la rémunération est également un objectif prioritaire de l'Institut. L'I.R.I.R. a mis à la disposition des parties deux documents méthodologiques relatifs à l'analyse de l'évolution de la rémunération à partir des enquêtes de planification salariale et des conventions collectives. De plus, des améliorations ont été apportées à l'analyse des tendances salariales grâce à l'utilisation d'un nouvel indicateur, soit la rémunération horaire moyenne à pondération fixe. Ces améliorations ont également fait l'objet d'une publication.

Suite à ces travaux effectués en vue du Sixième rapport, l'Institut a invité les parties à commenter, comme il le fait chaque année, un document sur l'état de la recherche décrivant les améliorations apportées à la comparaison de la rémunération globale selon les méthodes des déboursés et des coûts simulés, ainsi que celles dont l'analyse des tendances salariales a fait l'objet.

Bien que les travaux de recherche permettant un affinement de la méthodologie aient constitué une activité importante de la Direction de la recherche, celle-ci a également consenti des efforts pour répondre à certaines préoccupations inhérentes à la comparaison. Suite à une interrogation des parties, l'Institut s'est assuré que les changements survenus dans les effectifs du secteur public utilisés dans le calcul des indices pondérés de rémunération n'ont pas d'effet sur les résultats de la comparaison et ne nuisent pas à leur interprétation. Un document présentant les résultats de cette recherche a été rendu disponible aux parties. Par ailleurs, la connaissance de l'univers du marché du travail pour estimer la couverture que représentent les établissements de 200 salariés et plus a constitué cette année un champ d'étude. Toujours dans le cadre de la comparaison, les efforts de la recherche ont également porté sur la limitation de l'impact de l'inaccessibilité de certaines données confidentielles utiles à la compilation des résultats pour les différents segments du marché du travail. Enfin, l'Institut publiera, au cours du prochain exercice, un document expliquant la méthodologie des coûts simulés et le choix d'une méthode d'évaluation actuarielle pour calculer la valeur totale des avantages sociaux et des conditions de travail.

Les efforts permanents de la Direction de la recherche pour fournir une information de qualité s'illustrent également par la récente analyse de la disponibilité des données sur la rémunération des professionnels du secteur public, suite à la nouvelle classification de cette catégorie d'emplois par le Conseil du trésor. La justesse des méthodologies d'enquête de la rémunération des ingénieurs a également été analysée. Ces deux projets donneront lieu à des documents disponibles aux parties intéressées.

Enfin, durant les derniers mois de cette année financière, la Direction de la recherche a mis en marche la préparation de la première partie du Septième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. qui sera publiée au printemps 1991.

La méthodologie de comparaison de l'état de la rémunération étant jugée satisfaisante à l'heure actuelle, les futurs travaux de recherche de l'Institut s'orientent, en plus de la réalisation des deux parties du Septième rapport, vers des nouveaux projets, dans le but de répondre encore plus aux attentes des parties et du public.

Alors que l'Institut a réalisé au cours de l'exercice 1989-1990 une étude sur l'équité salariale et les différentes démarches entreprises dans le secteur public, il s'est fixé, cette année, l'objectif de mesurer l'impact de ces rajustements sur les résultats de sa comparaison de la rémunération qui paraîtront dans le Septième rapport et les rapports suivants. Cette analyse qui touche le secteur public et le secteur des "autres salariés québécois" (A.S.Q.) se fait en collaboration avec les parties patronales et syndicales. De plus, l'Institut désire accorder une attention particulière aux emplois du secteur public qui ne font pas partie actuellement de sa comparaison de la rémunération. Aussi aimerait-il analyser la rémunération des enseignants qui constituent un groupe important dans le secteur public.

Direction des relations patronales et syndicales

L'Institut s'est employé durant ses cinq années d'existence à établir des contacts privilégiés avec sa clientèle prioritaire, soit les parties patronales et syndicales à la négociation du secteur public. C'est au cours de sa troisième année d'opération que le besoin de formaliser ce volet de ses activités s'est fait sentir et que la Direction des relations patronales et syndicales (D.R.P.S.) a été créée. Cette direction est donc appelée à consolider un lien d'échange privilégié entre l'I.R.I.R. et les parties tout en fournissant un support conseil auprès de la présidence et des Directions de la recherche et des communications pour ce qui est des relations patronales et syndicales.

Les activités de la D.R.P.S. pour le présent exercice ont contribué à établir l'à-propos, pour l'I.R.I.R., d'instituer comme objectif principal pour l'année 1991, le rapprochement de l'Institut avec les parties patronales et syndicales à la négociation dans le secteur public.

La D.R.P.S. a participé à la concrétisation de deux tournées officielles effectuées par l'Institut auprès des représentants des parties patronales et syndicales. De façon complémentaire, ces tournées ont permis de faire le point sur les cinq premières années de l'Institut pour ensuite esquisser son rôle et son fonctionnement futurs. La D.R.P.S. s'est impliquée à toutes les étapes de cette démarche, c'est-à-dire, la conception, l'organisation, la participation aux rencontres et finalement l'évaluation du processus.

Conformément aux objectifs, deux autres projets importants ont aussi pris forme soit la présentation de séminaires par l'Institut à l'intention des parties ainsi que la mise sur pied de groupes de travail. Le projet des séminaires a donné lieu à la création d'un comité de travail coordonné par la D.R.P.S. et dont les tâches vont de l'élaboration conceptuelle à l'organisation matérielle de ces séminaires. C'est au cours de l'exercice 1991-1992 que ce projet prendra un véritable essor par la présentation des premiers séminaires.

Le deuxième projet consiste à mettre sur pied des groupes de travail ayant pour mandat d'orienter l'Institut dans la réalisation de ses projets et de collaborer à certaines phases de production. La conception et la coordination des groupes de travail relèvent de la D.R.P.S. Les travaux de ces derniers pourront porter sur divers sujets relevant autant des Directions de la recherche ou des communications que de la D.R.P.S. L'impact de l'équité salariale sur la comparaison constitue le mandat du premier groupe de travail dont la première rencontre a eu lieu le 8 mars 1991. Les travaux de ce comité devraient se poursuivre tout au long de l'année 1991 et se concrétiser dans un rapport de recherche.

La D.R.P.S. s'est aussi appliquée à faire le suivi des négociations collectives dans les secteurs public et parapublic. S'assurer d'être au fait des modifications majeures apportées aux conventions collectives, procéder à l'inventaire des nouvelles conventions et tenter d'anticiper les modifications que cette négociation a apportées à la dynamique des relations du travail dans ce secteur, voilà l'essentiel des tâches qui ont été réalisées.

Parmi ses activités continues, la D.R.P.S. collabore de façon particulière avec la Direction de la recherche dans le cadre du processus de production des rapports de recherche; elle assure la visibilité de l'Institut auprès des parties et apporte à l'I.R.I.R. des informations touchant les relations du travail au Québec pouvant influencer les travaux de recherche de l'Institut. Pour ce faire, la D.R.P.S. participe de façon assidue à différents colloques syndicaux, patronaux ou universitaires où elle est appelée à animer, présenter ou partager ses connaissances en matière principalement de rémunération mais aussi de relations du travail.

Pour le prochain exercice, la Direction des relations patronales et syndicales s'adjoindra une ressource professionnelle additionnelle. Cela permettra de réaliser certains projets de nature plus analytique tout en soutenant les activités se rapportant à l'objectif principal de l'Institut, soit celui d'effectuer un rapprochement avec les parties patronales et syndicales à la négociation dans le secteur public.

Direction des communications

La Direction des communications a pour mission de contribuer à augmenter la crédibilité et la visibilité de l'I.R.I.R. Elle s'emploie depuis cinq ans à mettre en valeur l'Institut en faisant mieux connaître ses activités et réalisations à ses différents publics. Ces derniers comprennent avant tout les parties patronales et syndicales du secteur public, clients prioritaires de l'Institut, mais aussi les centres d'influence en rémunération (associations, universités, consultants, médias) et enfin, le public en général. La Direction des communications doit également aider les autres directions à maintenir l'image positive de l'Institut.

Au cours de cet exercice, la Direction des communications a assuré la rédaction, la révision et la production du rapport annuel 1989-1990, réalisant son objectif de mise en page interne de ce document. Elle a également prêté main forte à la Direction de la recherche pour la production des rapports de recherche.

La plus importante de ces publications est le Sixième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R. La Direction des communications a, dans un premier temps, assuré la coordination du comité de production du rapport. Avant de contrôler la réalisation technique de cette publication, elle en a assuré la correction. Elle a par ailleurs participé de très près à la réalisation d'une brochure rassemblant sous une forme accessible à un public élargi les faits saillants du Sixième rapport. La Direction des communications a également contribué à la production, notamment sous l'angle de la révision de copie, des cinq autres rapports de recherche dont les titres se trouvent en annexe.

La Direction des communications a été chargée de la réalisation d'un logo institutionnel correspondant à l'image que l'I.R.I.R. a imposée dans le milieu au terme de cinq années d'existence. Les communications se sont par ailleurs occupées de rendre publique la nomination du nouvel exécutif de l'I.R.I.R.

Au cours des cinq dernières années, l'Institut, qui a multiplié ses contacts avec les journalistes, a acquis une crédibilité auprès de la presse québécoise, au point de pouvoir désormais moduler ses interventions. Le Sixième rapport ne nécessitant pas la visibilité des rapports antérieurs plus directement reliés à l'actualité de la négociation dans le secteur public, sa publication s'est accompagnée d'une réunion de presse restreinte.

Six communiqués et une fiche méthodologique ont été préparés à l'intention de la presse, permettant de rendre accessibles autant de blocs d'information pouvant être traités séparément. Cet objectif de vulgarisation a porté ses fruits puisqu'il ressort de l'analyse de la couverture de presse effectuée par les communications que le message de l'Institut passe désormais de façon satisfaisante dans les médias. Par ailleurs, selon la presse, l'Institut répond mieux, au terme de ses cinq années d'existence, aux demandes de la population, en particulier grâce à sa comparaison de la rémunération dans les secteurs public et privé.

C'est également pour remplir son objectif d'aller au devant d'un public élargi que l'I.R.I.R. a installé son kiosque d'information dans trois colloques ou congrès. Cette année, cette opération a touché les conseillers en relations industrielles du Québec et les participants de deux activités de l'Université de Montréal.

À côté de ces occasions spéciales permettant de mettre les publications de l'Institut en contact direct avec ses publics, la diffusion des publications constitue un volet important des activités de la Direction des communications. Celle-ci procède à la mise à jour permanente des listes d'envoi de l'Institut et sélectionne les destinataires en fonction des types de publications. Elle effectue également le traitement des commandes de publications. Cette activité déborde d'ailleurs les frontières du Québec puisque les chercheurs d'un certain nombre de pays ont accès aux travaux de l'I.R.I.R., notamment grâce au réseau des délégations du Québec à l'étranger.

La Direction des communications traite les demandes de renseignements sur la rémunération émanant du public. Au cours de cet exercice, 540 demandes lui ont été adressées. Comme par le passé, celles-ci portaient principalement sur: la rémunération pour un emploi, une catégorie d'emplois ou un secteur d'activité; des informations d'ordre plus général (ex: systèmes et tendances de rémunération, environnement économique); les travaux de recherche et les publications de l'I.R.I.R.; le mandat, les activités et les services fournis par l'I.R.I.R. Dans les cas où les informations demandées dépassent le champ d'intervention de l'Institut, la Direction des communications adresse les requérants, dans la mesure du possible, à d'autres organismes susceptibles de pouvoir leur répondre.

L'Institut attache une grande importance, depuis ses tout débuts, à la forme de ses publications. Le guide interne où sont consignées les normes qui régissent ces documents a été mis à jour et augmenté cette année. La Direction des communications a également établi, de concert avec la Direction de la recherche, un relevé de consignes relatives au vocabulaire et à l'harmonisation des différentes sections du Sixième rapport ainsi que des prochaines publications. Par ailleurs, les communications, dans l'objectif de présenter de l'Institut une image cohérente, ont mené à bien, notamment avec les services informatiques, la standardisation du caractère d'impression des rapports de l'Institut et arrêté une grille standard pour les publications de l'I.R.I.R.

La Direction des communications a une fonction de conseil auprès de la présidence et fait profiter les autres directions de l'I.R.I.R. de son expertise selon leurs besoins. Ce soutien peut prendre la forme d'une révision des documents internes et externes et des présentations que l'Institut est appelé à effectuer à diverses tribunes. La Direction des communications est également consultée sur la terminologie. Elle a aussi participé à la réalisation d'un projet de programme de séminaires à l'intention des parties patronales et syndicales. Elle a enfin accordé son soutien technique à l'organisation d'une réunion de présentation des conclusions du Sixième rapport aux parties.

Au cours du prochain exercice, la Direction des communications s'emploiera à mieux faire connaître l'I.R.I.R. comme centre d'expertise en rémunération en participant au développement des relations de l'Institut avec le monde de la rémunération. Parallèlement, elle ciblera encore mieux la diffusion des différents types de publications de l'I.R.I.R. et continuera à approfondir les relations de l'Institut avec les médias.

Direction administrative

Depuis cinq ans, le mandat général de l'administration est d'assurer le développement, la mise à jour et l'application des politiques et procédures administratives et financières de l'I.R.I.R. en fonction du statut de l'Institut et des exigences de transparence et de probité.

La Direction administrative doit soutenir les activités des autres directions de l'Institut en matière de ressources humaines et matérielles. Par ailleurs, elle est responsable du développement et du fonctionnement du centre de documentation.

Au cours de l'année 1990-1991, la Direction administrative a apporté le soutien nécessaire auprès des différentes directions à la suite des changements intervenus à la Direction de l'I.R.I.R. Elle a collaboré étroitement au recrutement, à la sélection et à l'embauche du personnel professionnel, technique et de soutien selon un plan d'effectifs prévu. Elle a également vu à l'encadrement des nouveaux employés. De plus, comme par le passé, elle a préparé et fait approuver des modifications au règlement sur les effectifs, normes et barèmes de l'Institut (C.T.).

À la suite de la nouvelle réglementation concernant la gestion immobilière des organismes gouvernementaux, la Direction administrative a dû assurer le lien et la coordination entre les différents intervenants gouvernementaux et l'Institut.

Un souci constant de la Direction administrative est d'améliorer dans la mesure du possible le fonctionnement interne de l'Institut. Aussi, l'ensemble des politiques et procédures administratives et financières existantes, les conditions de travail ainsi que le système informatisé de gestion ont-ils régulièrement été mis à jour.

Parmi ses diverses activités continues, la Direction administrative joue un rôle-conseil auprès de l'ensemble du personnel et elle assure l'approvisionnement d'outils et de matériaux nécessaires pour les différents secteurs d'activités. Elle voit à l'organisation matérielle de l'I.R.I.R. Plus particulièrement cette année, elle a assuré la coordination de travaux de réaménagement permettant une meilleure utilisation de l'espace disponible.

Soucieux du développement professionnel de ses ressources humaines, l'Institut a consacré à la formation et au perfectionnement une moyenne de 4,5 jours-personnes pour le personnel d'encadrement, 2 jours-personnes pour les professionnels et 5,9 jours-personnes pour le personnel technique et de soutien.

Pour l'année 1991-1992, en fonction des objectifs établis, le programme administratif s'articule autour de deux objectifs généraux qui sont, dans un premier temps, de revoir plusieurs politiques administratives afin de mieux les harmoniser aux besoins opérationnels de l'Institut et, dans un deuxième temps, de maintenir une saine gestion des dossiers administratifs, en s'assurant du respect des règles et des procédures en vigueur.

Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

La Direction administrative est responsable de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics.

À cet effet, les employés, les clients et les visiteurs sont informés de l'interdiction de fumer dans certains locaux de l'Institut et des affiches placées en évidence identifient clairement les lieux visés.

Cette année, comme par les années passées, la Direction administrative s'est assurée du respect des interdictions de fumer dans les locaux désignés, soit la réception, la salle de conférence et le centre de documentation.

Aucun avis d'infraction n'a été émis par le responsable de l'I.R.I.R. durant l'année en cours.

Secrétariat général

Le secrétariat général soutient les activités du conseil d'administration et du comité consultatif en coordonnant l'organisation et le suivi des réunions et la rédaction des procès-verbaux de celles-ci.

La conservation des documents légaux de l'Institut incombe au Secrétariat général. Il a par ailleurs le mandat de coordonner la préparation de la documentation requise annuellement pour l'étude des crédits et d'assurer le dépôt du rapport annuel de l'Institut à l'Assemblée nationale.

La secrétaire générale est responsable de l'application, au sein de l'Institut, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que de la Loi sur les archives. Aucune demande n'a été adressée à l'Institut cette année en vertu de la première loi. Pour ce qui est de la Loi sur les archives, l'Institut a commencé à faire le transfert de ses documents semi-actifs conformément aux exigences légales.

Enfin, la secrétaire générale assure l'application des dispositions de la Charte de la langue française dans les communications internes et externes de l'I.R.I.R. Selon un objectif permanent de l'Institut, des efforts soutenus ont été faits cette année pour fournir aux employés les informations, les conseils et les outils nécessaires au maintien d'un français d'une haute qualité dans toutes les communications de l'Institut.

Services financiers

Les Services financiers de l'I.R.I.R. sont responsables des opérations comptables de l'Institut ainsi que de la paye du personnel.

Depuis cinq ans, ils s'assurent que les dépenses des différentes unités administratives sont en conformité avec le budget et les politiques et procédures de l'I.R.I.R.

L'année a été très active, principalement en raison des changements intervenus à la Direction de l'I.R.I.R. et de l'insuffisance des précédentes augmentations de la subvention de l'Institut. Ainsi, une demande au fonds de suppléance et une demande relative au mécanisme d'ajustement des crédits pour les prochaines années ont fait l'objet de travaux additionnels. Ces demandes ont été accordées.

La subvention de base autorisée pour cet exercice était de 1 825 700 $. À cette somme s'est ajouté un montant de 182 500 $ provenant du fonds de suppléance.

Pour la prochaine année, il est prévu d'élargir les ressources du service avec l'ajout d'un employé à temps partiel. Le transfert du système de comptabilité sur le réseau informatique sera une priorité.

Services informatiques

Depuis cinq ans, les Services informatiques de l'Institut sont responsables de l'achat de l'équipement informatique, de son bon fonctionnement ainsi que du soutien aux utilisateurs.

Suivant son objectif permanent, le service continue de développer une utilisation de qualité du système informatique et met à la disposition des utilisateurs des logiciels de plus en plus nombreux, spécialisés et performants.

La principale activité des Services informatiques cette année était la programmation des traitements informatiques aux fins de la comparaison annuelle de la rémunération selon les méthodes des déboursés et des coûts simulés. De plus, le serveur du réseau informatique a été relocalisé, l'espace mémoire augmenté, les principaux logiciels mis à jour et le système de facturation implanté.

Pour l'année prochaine, il est prévu de terminer la programmation des opérations de traitements aux fins de la comparaison annuelle et la production d'un guide d'opération. La formation des utilisateurs au logiciel Wordperfect version 5.1 sera également parmi les objectifs du service.

PERSONNEL DE L'INSTITUT AU 31 MARS 1991

DIRECTION GÉNÉRALE

Présidente-directrice générale	**Nicole Poupart Gendreau**
Secrétaire de direction	Danielle Lepage
Coordonnateur des services informatiques et financiers	Jean-Guy Cloutier
Technicien en informatique	Guy Roy

DIRECTION DE LA RECHERCHE

Vice-président et directeur de la recherche	**Louison Ross**
Secrétaire	Lucie Pelletier
Directrice adjointe de la recherche	**Martine Nadeau**
Secrétaire	Poste vacant
Conseillère en rémunération	Christiane Lamarre
Analyste en rémunération	Nathalie Mongeau
Analyste en rémunération	Marianne Plourde
Analyste en rémunération	Claude Vecerina
Économiste	Josée Perreault
Économiste	Dominique Vachon
Mathématicien-statisticien	Yves Leblond

DIRECTION DES RELATIONS PATRONALES ET SYNDICALES

Vice-présidente et directrice des relations patronales et syndicales	**Hélène Wavroch**
Conseillère en relations patronales et syndicales	Lyne Drapeau

DIRECTION ADMINISTRATIVE

Vice-présidente et directrice de l'administration	**Hélène Wavroch**
Coordonnatrice des services administratifs	Hélène Sirois
Secrétaire	Diane Bell
Technicienne en administration	Jocelyne Boisjoly
Secrétaire-réceptionniste	Ghislaine Leclaire
Bibliotechnicienne	Diane Bell (intérim)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Secrétaire générale et directrice des communications	**Elaine Baxter McLeay**
Agent d'information	Michel Durand
Secrétaire	Johanne Charland

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.
Québec, le 15 mai 1991

Institut de recherche et d'information sur la rémunération

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1991

	1991	1990
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	1 265 495 $	1 141 513 $
Conseillers en rémunération	53 627	58 568
Honoraires professionnels	37 691	11 468
Représentation et déplacement	75 929	92 498
Loyer - Société immobilière du Québec	182 441	180 491
Mobilier, équipement et améliorations locatives	50 130	42 071
Communications	17 264	15 231
Abonnements, cotisations et congrès	48 876	49 882
Impression	91 718	118 621
Fournitures et frais de bureau	75 537	76 548
Intérêts et frais bancaires	7 399	14 359
	1 906 107	**1 801 250**
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires	9 295	6 045
Vente de rapports	4 206	8 183
	13 501	**14 228**
Excédent des dépenses sur les revenus	1 892 606	1 787 022
Subvention du gouvernement du Québec	2 008 200	1 745 400
Excédent de la subvention et des revenus sur les dépenses	115 594	(41 622)
Excédent au début	119 748	161 370
Excédent à la fin	**235 342 $**	**119 748 $**

Bilan au 31 mars 1991

	1991	1990
Actif à court terme		
Encaisse	139 842 $	- $
Dépôt à terme - au coût	297 741	-
Débiteurs	2 856	797
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	-	436 350
Frais payés d'avance	14 683	19 198
	455 122 $	**456 345 $**
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	219 780 $	110 961 $
Chèques en circulation moins encaisse	-	85 636
Emprunt bancaire	-	140 000
	219 780	336 597
Excédent	235 342	119 748
	455 122 $	**456 345 $**

Pour le conseil d'administration

Nicole Poupart Gendreau, présidente

Hélène Wavroch, vice-présidente

Notes complémentaires
31 mars 1991

1. Constitution, fonction et financement

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2 et modifications). Il a pour fonction d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements publics, au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine, d'autre part.

Les sommes requises pour les opérations de l'Institut sont payées à même les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement dans le cadre du budget du ministère du Travail (programme 2).

2. Conventions comptables

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisation

Les achats de mobilier et d'équipement et les améliorations des aires locatives sont imputés aux opérations.

Régime de retraite

La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses et de l'excédent.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT EN 1990-1991

Orientations méthodologiques des tendances salariales: les conventions collectives, Montréal, mai 1990, 24 p.

Orientations méthodologiques des tendances salariales: les enquêtes de planification salariale, Montréal, mai 1990, 16 p.

Rapport annuel 1989-1990, Montréal, juin 1990, 27 p.

Étude de l'utilisation de la rémunération hebdomadaire moyenne en tant qu'indicateur de croissance salariale, Montréal, octobre 1990, 20 p.

État de la recherche sur la comparaison de la rémunération, Montréal, octobre 1990, 11 p.

Sixième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.: état et évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public et parapublic et des autres salariés québécois, Montréal, novembre 1990, 110 p.

Sixième rapport sur les constatations de l'I.R.I.R.: faits saillants, Montréal, novembre 1990, 8 p.

Évolution de la structure des effectifs du secteur public pour les emplois repères retenus dans la comparaison de l'I.R.I.R., Montréal, février 1991, 21 p.